



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION NORD – PAS DE CALAIS

Direction régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement Nord – Pas
de Calais

Gravelines, le – 4 MAI 2010

UNITE TERRITORIALE DU LITTORAL
Rue du Pont de Pierre
BP 199
59 820 Gravelines

Affaire suivie par : Hélène LEROY
Courriel: helene.leroy@industrie.gouv.fr
Téléphone 03 28 23 81 69
Télécopie: 03 28 65 59 45
E2-HL-010-028-RAP

AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Demandeur	SOVIBA
Commune	Hazebrouck
Objet	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour la régularisation du site dans le cadre de son projet d'extension
Références	Dossier en date du 10 juin 2009, modifié le 18 février 2010

I - PRÉSENTATION DU DEMANDEUR, DE SON PROJET ET DU CONTEXTE DE LA DEMANDE

I.1 - LE PÉTITIONNAIRE

Raison sociale : S.A.S SOVIBA Hazebrouck

Siège social : SOVIBA Le Lion d'Angers
ZI La Coudère
49 220 Le lion d'Angers

Adresse de l'établissement : 79 rue du Rivage
59 190 HAZEBROUCK

Contact de l'entreprise : M. VERHYSER – Directeur Tél : 03 28 43 87 65

Activité : Transformation et conservation de la viande de boucherie

Affiliation à un groupe : Groupe coopératif TERRENA
Filière TERRENA Viandes

Horaires d'ouverture: 9h00-12h00 / 14h00-18h00

Tél: 03 20 13 48 48 – Fax: 03 20 13 48 78

44 rue de Tournai – BP 259 – 59019 Lille cedex

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Certifié
ISO « 9001:2000 »

Tableau de Nomenclature

DÉSIGNATION DES ACTIVITÉS	CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION	RUBRIQUE	AS, A, D, C, NC	RAYON D'AFFICHAGE
Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale	Quantité de produits entrants traités de 28t/j.	2221-1	A	1
Installations de réfrigération ou de compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10 ⁵ Pa	2 compresseurs de 10 kW 2 groupes froids d'une puissance totale de 150 kW Un groupe froid d'une puissance de 139 kW Soit une puissance totale absorbée de 309 kW	2920-2-b	D	-

I.2 - LE PROJET ET SON CONTEXTE

La société SOVIBA exerce les activités suivantes :

- découpe et mise sous vide de viandes de bœuf, veau, porc et agneau,
- transit de viande sous vide, notamment l'agneau et le cheval.

Ces activités sont des installations classées pour la protection de l'environnement. Toutefois, le site ne bénéficie à ce jour d'aucun arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Aujourd'hui, SOVIBA envisage d'accroître ses activités, et notamment d'augmenter la distribution de certains produits. De plus, une extension de son bâtiment permettrait également d'améliorer le stockage des produits avant expédition et de respecter la marche en avant. Plus concrètement, le projet d'agrandissement comprend :

- un agrandissement des frigos de réception,
- une amélioration du stockage avant expédition dans un frigo de produit emballés,
- la création de frigos de stockage de produits de négoce,
- la création d'un nouveau quai d'expédition,
- la réorganisation des locaux sociaux,
- l'augmentation de la capacité de stockage et de lavage des rolls et des bacs,
- la mise en place d'une machine à laver les bacs,
- l'augmentation de la surface du local déchet,
- le remplacement du ballon d'eau chaude par une chaudière au gaz naturel.

Le tonnage journalier de viandes entrant est de 25 t/j. Suite à l'extension des bâtiments, il sera de 28 t/j.

La demande d'autorisation vise la régularisation de la situation administrative de SOVIBA, dans le cadre de son projet d'extension. Suite à une première analyse du dossier, des compléments ont été apportés par le pétitionnaire. Le présent avis porte donc sur la deuxième version du dossier.

II - ÉTUDE D'IMPACT

II.1 - ÉTAT INITIAL

Principaux enjeux environnementaux :

SOVIBA se situe dans la zone industrielle de la commune d'HAZEBROUCK, dans le Nord.

Aucune zone naturelle d'intérêt n'a été recensé autour du site. Par contre, le site entre dans la zone de protection des monuments historique relatif à l'église Saint Eloi.

Le cours d'eau « HOLLE BECQUE » canalisé s'écoule sur l'abattoir communal au nord du site SOVIBA. Le canal d'HAZEBROUCK se trouve à 850 m au Sud-Est du site. Au regard du SDAGE, ce canal a un intérêt régional pour son rôle de lutte contre les inondations.

On note également la présence de 3 nappes d'importance inégale. Ces nappes servent à l'alimentation en eau potable. Cinq captages ont été recensés à proximité du site. Toutefois, SOVIBA n'entre pas dans les périmètres de protection de ces captages.

Qualité de l'état initial :

Par rapport aux enjeux environnementaux, le dossier présente une analyse correcte de l'état initial. Cette analyse est estimée proportionnelle aux enjeux présentés par l'activité et par la zone d'étude.

De plus, l'état initial a été complété par un extrait du « Profil environnemental régional du Nord Pas-de-Calais » (annexe 15), ce qui permet une meilleure connaissance du milieu naturel.

II.2 - ÉVALUATION DES IMPACTS

Principaux effets du projet sur l'environnement

➤ Milieux naturels :

Les zones naturelles d'intérêts écologiques, faunistiques et floristiques (ZNIEFF) les plus proches se situent à 2,5 kilomètres du site. L'extension se fait sur le site actuel. Cet emplacement ne présente pas d'intérêt particulier du point de vue faunistique et floristique

➤ Impact paysager :

Le site étant situé dans la zone de protection de l'église Saint Eloi, l'Architecte des bâtiments de France du Nord sera consulté.

➤ Consommation en eau :

Les besoins en eau de SOVIBA sont couverts par le réseau d'adduction en eau potable. Ils concernent le nettoyage des camions, des locaux et du matériel, l'utilisation des douches et sanitaires ainsi que les bacs de rétraction de mise sous vide.

➤ Rejets aqueux :

Le projet d'extension permettra de restructurer le réseau de collecte des eaux pour le rendre séparatif. Les eaux usées domestiques rejoignent le réseau public d'assainissement, qui envoie les effluents pour traitement à la station d'épuration d'HAZEBROUCK.

Les eaux usées industrielles (eaux de lavage) seront relevées jusqu'à l'ancienne station d'épuration d'HAZEBROUCK, qui sera réhabilitée et qui traitera les effluents de l'abattoir communal et de SOVIBA.

Les eaux pluviales seront collectées, prétraitées par un séparateur d'hydrocarbures puis rejetées dans le ruisseau de la Holle Becque (qui se déverse au canal d'HAZEBROUCK)

Les travaux d'assainissement seront réalisés en 2010-2011.

➤ Rejets atmosphériques :

SOVIBA n'est à l'origine d'aucun rejet atmosphérique particulier.

➤ Bruit :

Des mesures acoustiques ont été effectuées. Elles démontrent la conformité du site vis-à-vis de la réglementation.

➤ Déchets :

Les principaux déchets produits par SOVIBA sont issus de l'activité de découpe (Os, suif). Ils représentent environ 400 à 450 tonnes de déchet par an. Le site produit ensuite des déchets ménagers et assimilés (environ 8 tonnes par an). Ils sont éliminés dans des filières dûment autorisées.

➤ Trafic :

Les activités de SOVIBA génère un trafic de 45 véhicules par jour (30 véhicules légers et 15 camions frigorifiques). Au regard du trafic mesuré dans ce secteur, le trafic induit par SOVIBA aura une faible influence sur la globalité du trafic.

➤ Impact sanitaire :

Au regard de l'évaluation de l'impact sanitaire dans les différents domaines (eau, air, bruit, déchet), l'impact sanitaire global du site SOVIBA est considéré comme négligeable envers les populations exposées.

Qualité de l'analyse des impacts

Les impacts du projets ainsi que les enjeux sont bien identifiés. Au vu des impacts potentiels présentés, le dossier fournit une analyse des impacts du projets sur les différentes composantes environnementales, en adéquation avec les enjeux environnementaux.

II.3 - MESURES D'ÉVITEMENT, DE SUPPRESSION, DE RÉDUCTION, DE COMPENSATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX PAR LE PORTEUR DE PROJET

D'une manière générale, au vu des impacts potentiels évoqués dans l'analyse des impacts, l'étude présente les mesures visant à réduire, et si possible, compenser les impacts du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse de l'environnement et les effets potentiels du projet.

Parmi les mesures mises en œuvre, nous pouvons recenser les mesures suivantes :

- Mise en place de pistolet sur les tuyaux et nettoyage des locaux au laveur haute pression afin d'optimiser la consommation en eau.
- Mise en place d'un dispositif de disconnexion sur la canalisation d'arrivée en eau.
- Travaux d'assainissement pour rendre le réseau séparatif.
- Autorisation de déversement dans le réseau communal.
- Création d'un bassin de confinement des eaux incendie, mis en place par la commune d'HAZEBROUCK.
- Mise en place de variateur de fréquence sur les groupes froids et compresseurs d'air, afin d'optimiser les consommations énergétiques.

II.4 - ÉVALUATION DES IMPACTS RÉSIDUELS

La compatibilité avec le milieu récepteur est abordée. Plus précisément, la compatibilité avec le SDAGE a été complétée et étudiée dans la seconde version du dossier.

L'étude conclut à une absence d'impact notable sur les différentes composantes de l'environnement.

II.5 - CONCLUSION ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Le dossier a abordé les différents aspects de manière proportionnée aux enjeux. De plus, la compatibilité de l'activité avec les orientations du SDAGE 2010-2015 est vérifiée.

D'autres part, les justifications ont bien pris en compte les objectifs de protection de l'environnement établis au niveau national en matière d'eau et d'énergie. En effet, la nature de la demande et l'ensemble des mesures mises en place, telles que la réorganisation des réseaux d'assainissement, la réhabilitation d'une ancienne station d'épuration, le dispositif de disconnexion sur la canalisation d'eau ou encore les variateurs de fréquence sur les groupes froids et les compresseurs, ne font pas craindre d'impact supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

III - ÉTUDE DE DANGERS

III.1 - IDENTIFICATION ET CARACTÉRISATION DES POTENTIELS DE DANGERS

Les potentiels de dangers des installations ont été identifiés et caractérisés dans le cadre de l'analyse préliminaire des risques.

III.2 - ESTIMATION DES CONSÉQUENCES DE LA CONCRÉTISATION DES DANGERS

La vulnérabilité du territoire concerné par les installations a été prise en compte lors de la cotation des scénarios en terme de gravité. Cette cotation figure dans l'analyse préliminaire des risques.

III.3 - ACCIDENTS ET INCIDENTS SURVENUS, ACCIDENTOLOGIE

Les événements pertinents relatifs à la sûreté de fonctionnement survenus sur le site et sur d'autres sites mettant en œuvre des installations, des substances et des procédés comparables ont été recensés

III.4 - ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DES RISQUES

Une analyse préliminaire des risques a été réalisée afin de déterminer les scénarios susceptibles d'intervenir sur le site. Ces scénarios ont ensuite été évalués en terme de probabilité, de cinétique et de gravité.

III.5 - ÉTUDE DÉTAILLÉE DE RÉDUCTION DES RISQUES

Au regard des scénarios étudiés dans l'analyse préliminaire des risques, il apparaît que les installations ne présentent pas de risques d'accident majeur potentiel, susceptible d'avoir des effets sur les personnes à l'extérieur du site.

Les mesures organisationnelles et techniques présentes sur le site, pour réduire les risques ou d'en limiter les conséquences, sont décrites dans l'étude de dangers. Les barrières de sécurité existantes ont fait l'objet d'une évaluation de leur niveau de confiance, dans l'analyse préliminaire des risques.

III.6 - QUANTIFICATION ET HIÉRARCHISATION DES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS EN TERME DE GRAVITÉ DE PROBABILITÉ ET DE CINÉTIQUE DE DÉVELOPPEMENT EN TENANT EN COMPTE DE L'EFFICACITÉ DES MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

L'étude de dangers ainsi faite est conforme à l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées.

III.7 - RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DE DANGERS – REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE

L'étude de dangers contient un résumé non technique de son contenu faisant apparaître la situation actuelle résultant de l'analyse des risques.

III.8 - CONCLUSION

L'étude de dangers est développée proportionnellement aux potentiels de dangers présentés par les installations.

IV - CONCLUSION GÉNÉRALE

Par rapport aux enjeux environnementaux, le dossier présente une analyse correcte de l'état initial. D'autre part, les impacts du projets ainsi que les enjeux sont bien identifiés. Au vu des impacts potentiels présentés, le dossier fournit une analyse des impacts du projets sur les différentes composantes environnementales, en adéquation avec les enjeux environnementaux.

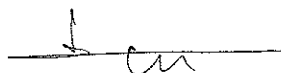
De plus, l'étude présente les mesures visant à réduire, et si possible, compenser les impacts du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse de l'environnement et les effets potentiels du projet.

Ainsi, le dossier a abordé les différents aspect de manière proportionnée aux enjeux. De même, l'étude de dangers est développée proportionnellement aux potentiels de dangers présentés par les installations.

En conclusion, les études sont de bonne qualité et la prise en compte de l'environnement est jugée satisfaisante pour l'autorité environnementale. La qualité du dossier permet au public de se prononcer valablement lors de l'enquête publique.

Le - 4 MAI 2010

Le Directeur Régional de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement



Michel PASCAL